

COMMUNE DE BARTENHEIM

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2019**

ORDRE DU JOUR

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

POINT 03 – ADMINISTRATION

03-01 Règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés de Saint-Louis Agglomération
– approbation

POINT 04 – URBANISME

04-01 Acquisition foncière - découpage parcellaire 3, rue Saint Georges – extension parking église –
approbation et autorisation de signature

POINT 05 – DIVERS

05-01 Rapport de délégations du maire

05-02 Motion de soutien à la MSP Galénus de Bartenheim

PRESENTS

M. Le Maire

Jacques GINTHER

MM. les Adjoins

Gabriel ARNOLD
Céline CHRISTE-SOULAGE
Jeannot SCHURRER
Isabelle HEITZ
Jean-Luc WENDLING
Rachel KOHLER
Luc BOSTAETTER

MM. les Conseillers Municipaux

Alain HEINRICH
Evelyne MEGEL
Monique HERRMANN
Sandra LOLL
Philippe KIELWASSER
Claude HASSLER
Luigi CORTINOVIS
Anne SATTLER
Claudine STENGEL
Christelle BISSELBACH
Jérôme NOEGLN
Laëtitia HOLDER
Béatrice MEYER
Lionel MIGNAN
Philippe FOURMI
Philippe HAAS
Ariane RINQUEBACH
Jean-Armand TRUCHETET

ABSENTE NON EXCUSEE

MME La Conseillère Municipale

Régine SCHERMESSE

SECRÉTAIRE**M. Tugdual LAOUENAN**

Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 18h30. Il salue les Conseillers présents et le représentant de la presse.

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la Mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du Conseil Municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du mardi 12 novembre 2019 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Il est signé par les membres du conseil municipal.

POINT 03 – ADMINISTRATION**03-01 Règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés de Saint-Louis Agglomération – approbation**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire de Saint-Louis Agglomération a approuvé par délibération en date du 27 mars 2019 le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés. Il a également demandé à ce que les 40 communes de SLA approuve à leur tour ce règlement et ses annexes. L'ensemble a été transmis pour lecture à tous les conseillers. Le règlement détaille l'organisation de la collecte en porte-à-porte et en points d'apports volontaires. Il traite entre autre des questions d'hygiène, de police, de contrôle éventuel des bacs, des accès aux voiries privées, des contraintes d'aménagement pour les nouvelles voiries, la conception des points de ramassages en bacs conteneurisés enfouis et les dispositions financières du service.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés, avec ses annexes, de Saint-Louis Agglomération.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

POINT 04 – URBANISME**04-01 Acquisition foncière - découpage parcellaire 3, rue Saint Georges – extension parking église – approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un bout de la parcelle 140 section 17 3, rue Saint Georges appartenant à la succession des conjoints FUCHS. Cette acquisition permettrait d'aligner le parking de l'église tant sur sa partie publique que sur la parcelle privée communale n°143 section 17. La surface à acquérir serait de 0,20 ares pour un montant de 1600 € hors frais d'acte, à charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'acquisition du parcellaire décrit ci-dessus et de l'autoriser à signer l'acte et tous documents y afférent.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

POINT 05 – DIVERS**05-01 Rapport de délégations du maire**

Marchés en procédure adaptée :

Monsieur le Maire rend compte de la réception des travaux de la rue de la Libération. Le marché de la société COLAS a été réceptionné définitivement le 5 décembre. Le dossier des ouvrages exécutés (DOE) a été transmis avec les rapports correspondants, dont le rapport de retrait d'amiante pour les 22 avaloirs qui ont dû être enlevés.

Pour les travaux de l'extension du multi-accueil les Confettis, le programme d'avancement des travaux est respecté. L'extension est hors d'eau et l'isolation a été posée. Le chauffage au sol a été installé, la chape coulée. Deux prestations supplémentaires ont été retenues, un puits de lumière naturel au lieu d'un plafonnier LED et une fenêtre avec isolation acoustique.

Le marché de conduite eau potable pour le tronçon 1 de la rue du Général de Gaulle, a été attribué à l'entreprise SCATP pour un montant de 169 455 € pour la tranche ferme. L'entreprise a prévu de démarrer le 20 janvier sous réserve des conditions météo.

Le marché de modernisation de l'éclairage public avec suppression des éclairages boules, suit son cours. La tranche 2019 dévolue à l'entreprise ETPE sous le suivi du maître d'œuvre VIALIS est maintenant achevée (rues des Merles, rue de la Résistance, rue Saint Martin, impasse rue de Kembs). Le marché de remplacement des éclairages du terrain d'entraînement à l'Espace 2000 est en cours avec l'entreprise RLA.

Tous les dossiers de subvention du département en matière de sécurité ont été honorés (feux de circulation rue de Blotzheim, Grand'Rue, rue de la Libération).

05-02 Motion de soutien à la MSP Galénus de Bartenheim

Le conseil municipal émet la motion de soutien à la Maison de Santé Pluridisciplinaire Galénus sise à Bartenheim rue Jean Monnet, qui est menacée dans la pérennité de son fonctionnement. En effet, Le montage juridique d'origine est inadapté par rapport aux conditions actuelles d'exercice, aux évolutions et mutations professionnelles. Les nouveaux médecins et paramédicaux ne s'engagent plus que dans des locaux en location en grande majorité. Les achats de parts immobilières sont contraignants dans les mobilités professionnelles et bloquants dans les reventes. Une restructuration des statuts professionnels de santé s'impose pour établir un fonctionnement assaini.

Le conseil municipal invite les institutions compétentes dans ce domaine où qui pourraient intervenir, à soutenir la MSP de Bartenheim.

Le conseil municipal est conscient du soutien précieux de l'Agence Régionale de Santé qui a attribué une aide d'urgence et Saint Louis Agglomération qui est intervenu pour une aide à la sécurisation et le lancement d'un audit.

Il est important de faire vivre la MSP de Bartenheim car elle offre un plateau médical incomparable avec la garantie du label ARS, pour ses 8 000 affiliés sans compter la patientèle occasionnelle extérieure qui se présente en grand nombre dans les cabinets. C'est une structure précieuse pour tout le territoire de Saint Louis Agglomération avec l'atout de son accessibilité pour la partie nord du territoire, évitant à la population la saturation du trafic routier de l'A35 et des RD parallèles pour se rendre à Saint Louis.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la motion invitant à un élargissement de la compétence Santé au niveau de Saint-Louis Agglomération pour prendre la mesure de la situation globale de l'état des services sanitaires sur l'ensemble du territoire.

Décision du conseil

La motion est approuvée à l'unanimité
Une abstention : M Luc BOSTAETTER

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.